

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION 1			
Code	PAEG1B86ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sophie GIGOUNON (sophie.gigounon@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Durant cette activité d'apprentissage, les étudiants effectuent une démarche réflexive sur leur propres habiletés communicationnelles de manière brève et celles de leurs interlocuteurs dans le but de participer à leur construction identitaire de futur professionnel de santé. Ils auront l'occasion d'analyser une situation d'interactions sociales selon la théorie de la Communication non violente.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants

Acquis d'apprentissage visés

- (1) d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent l'occupation humaine;(C1)
- (2) d'identifier, d'expliquer et de réaliser les habiletés motrices, gestuelles et de la communication qui sous-tendent le développement occupationnel individuel,(C1) (C5.1)
- (3) de comprendre les dimensions micro-, méso- et macro-environnementales comme facteurs extrinsèques soutenant l'occupation humaine;(C1)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B86ERGA Développement des techniques de communication 1 12 h / 1 C

Contenu

Démarche théorique autour des concepts de communication

- Concepts de base de la communication
- Les habiletés communicationnelles
- Communication non-violente

Démarches d'apprentissage

Après avoir découvert les concepts théoriques, les étudiants seront amenés à s'auto-évaluer par rapport à leurs habiletés de communication.

Par la suite, individuellement, ils analyseront une scénette de la vie quotidienne pour laquelle ils exploreront les canaux de communication, une démarche réflexive sera entreprise sur base des référents théoriques proposés en amont.

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité des enseignants pour chaque étape de l'exercice individuel.

Support théorique et canevas disponible sur la plateforme.

Ouvrages de référence

- KELLER F., Pratiquer la communication NonViolente, passeport pour un monde où l'on ose se parler en sachant comment le dire, InterEditions, Paris, 2011, 216 p.
- FAURE J-Ph., GIRARDET C., L'empathie, le pouvoir de l'accueil, au coeur de la communication NonViolente, Jouvence Editions, Genève, 2003.
- MARSHALL B. Rosenberg, Les mots sont des fenêtres (ou bien ce sont des murs), initiation à la communication non violente, La Découverte, Paris, 1999.

Supports

- PPT
- Canevas de cours
- Disponibilité et accompagnement individualisé par l'enseignant de référence lors des TP en sous-groupes.
- Dispositif d'auto-évaluation et de confrontation avec l'évaluation de l'enseignant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Entretien individuel oral en fin de Q2 (hors session d'examen) : basé sur les TP (Analyse réflexive d'une situation personnelle jouée en classe, axée sur les concepts théoriques disponibles sur Connected), sur l'auto-évaluation de l'étudiant et sur son investissement lors des séances de cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100		

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la

Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Cette aa est non récupérable au Q3, la note du Q2 sera automatiquement reconduite.

Les enseignants se réservent le droit de refuser l'accès à l'examen oral pour tout étudiant ayant eu plus de 20% d'absences non justifiées aux cours de pratique.

Les intervenants de cette activité d'apprentissage sont Mmes Gigounon, Brassat et Terrana.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).